

Remplace SIA 184:1972

Allgemeine Bedingungen für Baureinigungsarbeiten

Condizioni generali relative ai lavori di pulizia degli edifici

Conditions générales relatives au nettoyage du bâtiment, en fin de chantier

4
8
1
8
1
1

Numéro de référence
SN 507184:2026 fr

Valable dès le: 2026-02-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

La présente publication respecte les principes d'un langage inclusif. La compréhension et la neutralité du mode d'expression sont déterminantes. Si pour des raisons de meilleure lisibilité, un seul genre est utilisé, ce choix relève de l'organe responsable de la publication.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/rectificatif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	6
1 Contrat d'entreprise	10
1.1 Appel d'offres	10
1.2 Offre de l'entrepreneur	11
1.3 Obligations des parties contractantes	12
2 Conditions de rémunérations	13
2.1 Généralités	13
2.2 Prestations comprises	13
2.3 Prestations non comprises	13
3 Modification de commande	14
4 Exécution des travaux	14
5 Métrés et modalités de paiement	14
5.1 Généralités	14
5.2 Règles de métré	14
5.3 Modalités de paiement	16
6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts	16
6.1 Contrôle de réception	16
6.2 Garanties (sûretés) à fournir par l'entrepreneur après réception	16
7 Extinction prématurée du contrat ...	16
Annexe	
A (informative) Classes de nettoyage ...	17
B (informative) Précisions sur les obligations de l'entrepreneur	19
C (informative) Publications	21
D (informative) Index des termes	22

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, le contenu et le développement des contrats d'entreprise.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des conditions générales pour la construction

La norme SIA 118 définit des règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent des règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Commission SIA 184

Commission SIA 184, Nettoyage du bâtiment, en fin de chantier

		Représentants de
Président	Severin Gallo, Küsnacht	Allpura, SIA
Membres	Roger Bovin, Sierre Peter Helbling, Zurich Claudio Jung, Zurich Barbara Romero, Berne Martin Schmidt, MuttENZ Antonio Tettamanti, Côme	AVEN / FREN / AGENS fmpro CRB KBOB IFMA Suisse AIPCT

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/184 le 11 décembre 2025.

Elle est valable dès le 1^{er} février 2026.

Elle remplace la norme SIA 184 *Travaux de nettoyage de bâtiments*, édition 1972.

Copyright © 2026 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que de traduction sont réservés.